

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le 22/12/2016

ID : 078-217802305-20161220-DEL_693_2016-DE

DÉLIBÉRATION
N° 693/2016

Le 20 décembre 2016, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 décembre 2016, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Pouvoirs : 3

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DÉCALOGNE Charles, DHOOGÉ Véronique, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, LESOURD Monique, MAUDUIT Lilian et MENDES Frédérique, formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Madame SONGEUR Sylvie (excusée – pouvoir à LESOURD Monique), Messieurs ANDRÉ François-Xavier (excusé – pouvoir à COUTREAU Jean-Marie), DA COSTA GOMES Alberto (excusé), GOULAY Joël (excusé), PHELIPPOT Samuel (excusé – pouvoir à DI BERNARDO Maryse) et RIAUX Xavier.

Monsieur DÉCALOGNE Charles a été élu secrétaire de séance.

FIXATION DE L'HEURE DE FERMETURE DE LA GARDERIE DU SOIR

Année scolaire 2016/2017

Madame le maire rappelle, ce qui suit :

- Par délibération n° 645/2015 du 7 juin écoulé, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de ravancer la fermeture de la garderie du soir à 18h30 au vu de la faible et irrégulière fréquentation de la tranche horaire 18h30 – 19h00 instaurée à la rentrée 2015.
- Par délibération n° 670/2016 du 5 juillet 2016, suite à la demande de représentants d'élèves, le conseil a décidé de maintenir jusqu'au 31 décembre 2016, la fermeture de la garderie du soir à 19h les lundis, mardis et jeudis et 18h30 les vendredis, étant entendu qu'au vu des fréquentations réelles qui seront constatées durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016/2017, la fermeture de la garderie pourra être ramenée à 18h30 tous les soirs au 1^{er} janvier 2017.

Aujourd'hui, l'étude des registres de garderie du soir montre que très peu d'enfants sont accueillis après 18h30 (14 soirs concernés sur 45 - 3 soirs avec 2 enfants - les 11 autres soirs pour un seul enfant – pas de récurrence constatée), c'est pourquoi il est proposé au conseil de revenir à un horaire de fin de garderie fixé à 18h30 pour tous les jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la fermeture de la garderie du soir à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter du 3 janvier 2017.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations le 20 décembre 2016.

Maryse DI BERNARDO
Maire de La Falaise

